



CORONAVIRUS – COVID-19

COMMUNIQUE DU CONSEIL ADMINISTRATIF SEMAINE DU 27 AVRIL AU 3 MAI 2020

Conseil municipal

La commune est en train de mettre en place un système de vidéoconférence avec le Service Informatique de l'Association des Communes GENEVOISIES (SIACG) correspondant aux exigences de protection des données et permettant la diffusion des séances en direct.

Sécurité

Le dispositif ORCA-SIS a été partiellement levé depuis le week-end dernier. En conséquence, les SPV ne sont plus engagés sur la commune depuis le 25 avril 2020. Ils ont accompli 280 heures de présence sur le territoire communale jusqu'à cette date.

Le service de la police municipale reste subordonné à l'Etat de Genève jusqu'au 30 juin 2020 au moins. L'engagement des APM est partiellement levé ce qui permet une reprise des activités communales à partir du 4 mai 2020, notamment le contrôle du stationnement.

Ecoles

Le dispositif organisationnel pour la reprise des cours le 11 mai 2020 doit être communiqué par le DIP.

La fête des promotions scolaires du 26 juin 2020 est annulée. Sur décision de la direction de l'établissement, aucune activité ne sera organisée durant la journée pour les élèves.

En compensation de l'annulation de la fête des promotions, il est prévu d'envoyer un cadeau-souvenir, sous la forme d'un bon d'achat dans une librairie, à chaque élève de l'école Cologny-Manoir. A la demande du Président de la commission des écoles, un préavis favorable allant dans ce sens sera demandé aux membres de la commission.

Concernant le « prix de la Commune de Cologny » décerné chaque année, dans chaque établissement public du secondaire II post-obligatoire genevois qui dispense une formation menant à un diplôme de maturité gymnasiale et/ou à un diplôme de maturité professionnelle (commerciale) spécialisée ou technique, dispense une formation menant à un CFC, attribué à l'élève qui, parmi les élèves résidant sur le territoire de la commune de Cologny, a obtenu la meilleure moyenne générale colognote, d'au moins 4,8 arrondie au dixième, lors de l'obtention de son diplôme, il sera directement adressé à l'élève.

Les cours d'échecs et ceux d'Animascience vont reprendre dans les écoles du Manoir et de Pré-Picot, dès la réouverture.

Communication, information et manifestations

Concernant l'organisation de la fête nationale du 1^{er} août, la commune est dans l'attente des décisions fédérales et cantonales.

Social

- Crèche La Louchette

Les activités de la crèche ont repris le 27 avril 2020. Les dispositions sanitaires ont été mises en place. Entre 15 à 20 enfants ont été accueillis.

Dès la semaine prochaine, la capacité d'accueil va être augmentée.

- Crèche Jardins de La Gradelle

Selon la nouvelle planification établie par le bureau d'architectes pour les travaux, les locaux seront rendus pour le 30 septembre 2020 avec une ouverture le 15 octobre 2020.

Environnement, agriculture & énergie

Dès le mois de mai, les déchets encombrants seront levés, selon la planification du calendrier des déchets.

- Cartes journalières CFF – demandes de remboursement

A partir du 4 mai 2020, les cartes CFF seront remises en vente. Il est précisé que les cartes vendues à partir de cette date ne feront plus l'objet de remboursement. La réservation en ligne va être réactivée.

Constructions

- Transformation du bâtiment du Gerdil

Les travaux vont reprendre le 4 mai 2020.

- Travaux de rénovation du restaurant de La Closerie

Les travaux vont reprendre le 4 mai 2020.

Routes & espaces publics

- Quai de Cologny

Une demande a été adressée à l'Etat afin que les vaubans installés, dans le contexte de COVID-19, au quai de Cologny soient maintenus pendant toute la saison estivale.

- Cimetières- ensevelissements

S'agissant du nombre maximum de personnes admises lors des inhumations, la notion de cercle familial a été assouplie, ce dernier n'étant plus « restreint ». Il revient à la famille de décider qui elle convie pour autant qu'elle fasse partie du cercle familial.

Administration générale

- Réception de la mairie – ouverture

Dès le 4 mai 2020, la réception de la mairie sera ouverte tous les matins de 8h.30 à 12h.00.

- Réception du service de la police municipale - ouverture

Dès le 4 mai 2020, la réception de la police municipale sera ouverte tous les matins de 8h.30 à 12h.00.

Le Conseil administratif